

Des politiques de la petite enfance qui en oublient les enfants !

Pourquoi ? Comment ?

**Par Marie-Laure CADART, médecin et anthropologue,
Chercheuse associée au GReCSS (Groupe de Recherches Cultures, Santé, sociétés)
Aix en Provence
marie-laure.cadart@wanadoo.fr**

Derrière ce titre un peu provocant se cache la crainte de voir les bébés disparaître derrière des préoccupations économiques, d'emplois, de coûts et de gestion, de « taux de remplissage » et d'efficacité de management.

Dans un pays qui affiche fièrement un des taux de natalité le plus haut d'Europe, il convient de se questionner du sort réservé à ces nouveaux bébés et de réfléchir ensemble sur la place de ces tout-petits dans la société et sur celle des adultes qui les entourent.

Je voudrais insister sur l'attention dont a besoin le très jeune enfant et sur l'importance de savoir l'observer et l'écouter. La vulnérabilité extrême du nouveau-né reste en mémoire de tous ceux qui l'approchent. Il est lieu de tous les possibles et de tous les dangers, de toutes les projections aussi. Si nous savons aujourd'hui combien le vécu de la petite enfance oriente de façon déterminante la vie chacun, nous devons aussi nous garder du piège d'une vision prédictive qui laisserait croire que tout se joue dans cette période. Le bébé qui va bien est une source d'émerveillement chaque jour renouvelée, alors que celui qui va mal plonge l'adulte dans de profondes angoisses. Il a besoin autour de lui d'un climat de confiance indispensable à son bon développement. Mais la confiance ne se décrète pas, elle se tricote au jour le jour.

Le bébé nous apprend quand on sait l'écouter, le regarder. Voir un jeune enfant faire ses premiers pas, l'entendre élaborer ses premières phrases, puis accéder au monde dans l'explosion du langage et de la motricité nous renvoie à notre responsabilité d'adultes face à ces êtres humains en devenir, qui va bien au-delà de la seule responsabilité des parents. Ainsi tous les adultes devraient être concernés par tous les enfants. Selon un proverbe africain, « Il faut tout un village pour faire un enfant. » La métaphore du village africain doit rester vivante et présente partout.

La lecture attentive de nombreux textes et rapports récents concernant la petite enfance peut surprendre ceux qui s'y intéressent tant les considérations économiques et gestionnaires sont

prégnantes, et tant il est parfois difficile d'y trouver des propos sur l'enfant, qui tiennent compte des avancées considérables des savoirs depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, pendant toute cette période d'effervescence où l'on a découvert la vie psychique des bébés et les conséquences sur son avenir.

Que se passe-t-il donc ? Que s'est-il donc passé pour que nous en soyons arrivés là, sans avoir vu arriver la tempête qui malmène les enfants, ceux d'aujourd'hui, mais aussi ceux qui ont gardé l'enfant en eux et qui ont choisi pour certains les métiers de la petite enfance ?

Tout a été si vite... Le temps s'accélère ; il s'est accéléré ! ... Et nous voyons voler en éclats, sans bien comprendre, ce qui s'était patiemment construit autour des jeunes enfants. Nous sommes étourdis, comme assommés, surtout quand nous y avons cru, quand nous nous sommes mobilisés en vue de construire des espaces pour accueillir les bébés (et leurs parents), en tenant compte de la singularité de chacun, quand nous avons travaillé main dans la main entre professionnels, parents, partenaires institutionnels et politiques, apprenant à nous connaître et à nous reconnaître mutuellement à travers des fonctions différentes et des formations complémentaires, mais tous animés par ce même désir d'aider les enfants, tous les enfants dans leur « grandir », les enfants d'aujourd'hui, citoyens de demain...

« Assez de nostalgie » diront certains ! « Il fallait dépoussiérer, avancer, moderniser !... Vous n'êtes tout de même pas contre l'accès des femmes au travail... Il faut créer des places pour qu'elles puissent travailler dans un monde en pleine mutation. Votre discours est ringard. Les enfants doivent eux aussi s'adapter à la société qui change ; plus on agit tôt, plus ce sera efficace... Nous n'avons pas le choix... » etc.

Loin de moi l'idée d'un passé idéalisé, mais je voudrais témoigner de l'évolution de la place de l'enfant dans les politiques d'accueil de la petite enfance et dans les discours. Je voudrais mettre en tension deux textes séparés par trente années, deux rapports de conseillers ministériels en charge de l'enfance dans lesquels deux conceptions de l'enfant s'opposent. Le premier, paru en 1982, est le « rapport Bouyala-Roussille » *L'enfant dans la vie. Pour une politique de la petite enfance*¹ qui place l'enfant au cœur d'une politique globale. Le deuxième, paru en juillet 2008, le « rapport Tabarot » *Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*² a influencé la réforme du décret du 7 juin 2010 sur l'accueil de la petite enfance contre lequel se mobilisent de nombreux professionnels

¹ Bouyala N. Roussille E. 1982 « *L'enfant dans la vie, une politique pour la petite enfance* ». La documentation française

² Tabarot M. 2008. *Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*. www.gouvernement.fr

rassemblés depuis plus deux ans dans le mouvement « Pas de bébés à la consigne »³. Son approche est essentiellement économique, tournée vers la création de places pour garder les enfants, créer de l'emploi féminin et répondre de façon adaptée au marché du travail. Nous évoquerons à plusieurs reprises en quoi les propositions de ce rapport en arrivent à «oublier» les enfants, derrière des considérations économiques et gestionnaires.

Pourtant depuis 60 ans, des découvertes fondamentales sur le bébé ont été faites, modifiant le regard porté sur lui et les pratiques à son égard : il n'est pas un adulte en miniature et il a une vie psychique dont la prise en compte va conditionner son avenir... Rappelons-nous qu'il n'y a pas si longtemps, dans les années 1970, on osait affirmer qu'un bébé ne souffrait pas et qu'on pratiquait ainsi des interventions chirurgicales sans anesthésie sur des jeunes enfants (ablation des amygdales ou des végétations par exemple)...

Nous sommes toujours surpris de voir comment les connaissances ne sont pas forcément intégrées dans les pratiques. Déjà, dans les années 1950, D. W. Winnicott parlait des découvertes qui allaient rester dans les bibliothèques... A peu près à la même époque, le Dr Myriam David tenait des propos proches quand elle parlait de l'importance de la continuité des soins à donner à un bébé et du petit nombre de personnes devant s'en occuper pour qu'il puisse s'attacher à elles de façon positive (attachement transférentiel positif) ou encore de la nécessité de préparer et d'accompagner les temps de séparation et de retrouvailles avec les parents :

Cela demeure pour moi une énigme de savoir pourquoi dans les pays civilisés et riches comme le nôtre, après tant d'années, ces règles connues de longue date, le plus souvent ne sont pas appliquées ou le sont partiellement seulement et avec tant de difficultés et sont considérées par beaucoup comme un luxe, voire une utopie !⁴

Je vous propose une brève incursion dans l'histoire en vue d'éclairer le présent. L'histoire aide à mieux saisir d'où nous venons, à repérer ce qui est fondamental à préserver, à (re)conquérir) ou encore ce qu'il convient d'abandonner ou de transformer. Nous parlerons des pistes nombreuses et vivifiantes qui existent un peu partout en France et qui résistent contre l'idéologie ambiante du «on ne peut pas faire autrement»... et d'un certain totalitarisme de la gestion.

³www.pasdebebesalaconsigne.com

⁴ DAVID M. 2005, *Séparation précoce : traumatisme de la première enfance?* DIALOGUE, n° 168, p. 97-105

Un peu d'histoire

Je ne peux m'empêcher une brève incursion au 19^{ème} siècle tant il existe des similitudes avec notre époque : nouvelles technologies, prégnance de « la science », capitalisme expansif, révolutions, entreprises de normalisation des savoirs (suppression des langues régionales au prétexte d'instruction pour tous...), reconsidération de la notion de temps avec valorisation de la vitesse et de la technique..... A cette époque les découvertes étaient « macro » (sidérurgie, machine à vapeur, etc...) et l'expansion était nationale ... Maintenant, les découvertes sont « nano » : (atome, gène, etc.) ... avec une expansion mondiale (touchant les personnes, les savoirs, les transports, les marchandises,...)

Déjà à cette époque, « Le monde intellectuel dont la réflexion était alimentée par les sciences humaines naissantes s'affrontait à celui de l'industrie, qui faisait primer l'intérêt économique de la Nation sur celui de l'individu. »⁵

Ce passage est extrait d'un livre de Catherine Bouve dont je recommande la lecture *L'utopie des crèches françaises au 19^{ème} siècle. Un pari sur l'enfant pauvre*. Il y est décrit l'invention des crèches en 1844 par, Firmin Marbeau, un catholique social maire du 1^{er} arrondissement de Paris (8^{ème} actuel) dont l'originalité est de s'être intéressé au très jeune enfant « l'enfant des langes ». On y découvre les polémiques vivaces qui ont entouré la création de la première crèche due à une initiative associative privée : du côté de son promoteur et des tenants d'une éducation des classes populaires, il s'agissait de « changer la société à partir de l'enfant. En somme un pari sur l'éducation » ; la crèche constituait le premier maillon éducatif et permettait aux ouvrières d'aller travailler, d'allaiter, de recevoir des conseils en matière d'hygiène, d'éducation et de morale. D'autres prônaient la famille comme seule valeur fondatrice et la mère au foyer comme modèle idéal sans se poser la question des conditions de vie des milieux populaires. J'ai trouvé dans ce livre des similitudes étonnantes avec notre époque, notamment dans une certaine vision du soutien à la parentalité aujourd'hui dévolu aux crèches... Il s'agissait alors d'aider et d'éduquer des «mères pauvres ».

Un autre livre *Les socialismes et l'enfance* de Nathalie Brémand⁶ nous plonge dans des projets utopistes du 19^{ème} siècle et les querelles idéologiques dans lesquelles les enfants sont pris malgré eux.

Ces deux ouvrages de références aident à réfléchir sur notre actualité en matière de Petite Enfance, permettant de constater des constantes dans les questionnements, les controverses,

⁵Bouve C. 2010, *L'utopie des crèches françaises au 19^{ème} siècle. Un pari sur l'enfant pauvre*. Peter Lang. Suisse, p.10

⁶Brémand N. 2008. *Les socialismes et l'enfance*. Presses universitaires de Rennes

les modes de réponses apportées. Mais la grande différence entre les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, c'est que les connaissances théoriques psychologiques dont nous bénéficions aujourd'hui n'avaient pas encore été découvertes.

Nous cheminerons de 1945 à nos jours dans la représentation de l'enfant au travers de textes officiels et de rapports concernant la petite enfance.

- **1945 et les années qui suivent**

Au sortir de la guerre, la France va mettre en application le programme du Conseil National de la Résistance⁷, qui prône une société plus juste et solidaire. Le pays est à reconstruire. Le regard porté sur l'enfant mais aussi sur les familles est généreux et bienveillant

Les enfants sont l'avenir de la France. Il faut d'abord qu'ils vivent, tant est grande la mortalité infantile, ils doivent aussi être en bonne santé et protégés. L'enfant est considéré comme un être fragile sur lequel doit veiller une communauté d'adultes bienveillants. La collectivité se doit d'assurer à chacun les ressources minimales, l'accès à la santé et à l'éducation en compensant les inégalités sociales par des mesures de solidarité. En 1945, le gouvernement légifère par *ordonnances* dont certaines concernent la santé et la famille: celle du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante officialise la notion d'éducabilité du mineur en danger (chaque enfant a droit avant tout à être protégé); celle du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale, celle du 2 novembre 1945 relative à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans laquelle la lutte contre la mortalité infantile devient « *une véritable mesure de salut public.* »

- **Les années 1970**

La période des « Trente Glorieuses » voit d'immenses progrès dans la santé des enfants en rapport avec ceux de la médecine mais aussi grâce à l'amélioration des conditions de vie de la population. Elle est aussi témoin d'une avancée considérable des connaissances sur la psychologie et le développement de l'enfant grâce aux travaux de médecins, psychologues et psychanalystes, parmi lesquels D.W. Winnicott, F. Dolto, M. David (qui démontrent l'effet pathogène des établissements de garde d'enfants si l'on ne se préoccupe pas de leur vie psychique et si les professionnels ne sont pas suffisamment formés et accompagnés dans leurs pratiques), ainsi que l'éclosion d'expériences éducatives prometteuses, bien que ponctuelles et peu diffusées : pédagogie Freinet, Montessori, CEMEA, etc..

⁷ Collectif citoyens résistants. 2010. *Les jours heureux, le programme du Conseil, national de la Résistance.* Paris. La Découverte

Cependant, les crèches ne bénéficient que tardivement de ces connaissances, fortement marquées par le courant hospitalo-hygiéniste. Ainsi, jusqu'en 1974, l'enfant était passé à travers un sas (guichet) et déshabillé pour endosser les habits de la crèche, les parents ayant interdiction d'y pénétrer...

Assez tardivement, les crèches vont bénéficier de ces avancées avec la professionnalisation des métiers de la petite enfance dans le domaine de la puériculture dans un premier temps, puis avec l'ouverture à la dimension psychologique et éducative⁸ et l'autorisation aux parents d'y entrer... Ainsi va s'effectuer la transition de l'hygiénisme au psycho-éducatif, dans la mouvance de mai 68. Le vent de liberté et de créativité s'appuie sur ces connaissances et pointe le décalage entre la réalité quotidienne d'une société cloisonnée, hiérarchisée où le poids des traditions entrave la créativité et la mise en application de ces nouveaux savoirs. Il s'agit de rompre avec l'ordre ancien et le poids de la famille, de donner aux femmes une place dans la société en dehors du foyer et une responsabilité égale à celle des hommes.

Les premières « crèches sauvages » voient le jour. Des parents veulent être partie prenante de l'éducation de leurs enfants. Les professions évoluent, les qualifications et des diplômes se créent parmi lesquels celui d'éducateur de jeunes enfants en 1973. Les textes de lois suivent. En 1974, le décret sur les crèches permet aux parents de pénétrer dans ces établissements dont l'accès leur était auparavant interdit, les qualifications se développent ; la psychologie et l'éducatif font leur apparition dans les formations en même temps qu'augmentent les taux d'encadrement des professionnels auprès des enfants⁹.

Un lent travail s'amorce dans les crèches, tandis que l'importance de la prise en compte de la vie psychique du très jeune enfant apparaît et se médiatise. Françoise Dolto parle à la radio dans un langage accessible à tous de l'extrême complexité du bébé, être de langage, et de sa façon de s'exprimer au moyen des canaux dont il dispose avant l'accession au langage verbal¹⁰. Petit à petit, les enfants des crèches ne sont plus « les petits créchards » ou « les petits crécheux »¹¹, désignés de la sorte dans les écoles maternelles, tant leur passage en institution les avaient marqués... Ainsi vont se développer des notions fondamentales parmi lesquelles l'importance de respecter l'individualité de chaque enfant, la prise en compte du

⁸ A partir de 1974, les crèches de grande taille doivent obligatoirement avoir une éducatrice de jeunes enfants.

⁹ Décret du 15/07/1974 relatif à la réglementation des pouponnières, crèches, des consultations de PMI et des gouttes de lait

¹⁰ Emissions radiophoniques de Françoise Dolto sur France Inter (1976 - 1977) : *Lorsque l'enfant paraît*. Film de Bernard Martino « *le bébé d'une personne* » diffusé à la télévision (1984) accessible en DVD

¹¹ Appellation citée par Danielle Rapoport dans *La bien-traitance envers l'enfant, des racines et des ailes*. Paris. Belin. 2006

temps nécessaire d'adaptation de l'enfant à la vie en collectivité, la place des parents ou encore la notion de coéducation entre parents et professionnels. On commence à se préoccuper de l'importance de la mise en confiance de l'enfant et de sa famille, de la cohérence et de la continuité entre ce que l'enfant vit à la maison et ce qu'il vit à la crèche. Pour autant, les professionnels ne sont pas préparés à cela. Pour aider les équipes dans ce délicat travail, des postes de psychologues sont créés. La création de lieux innovants comme les lieux d'accueils enfants-parents de type Maison Verte s'inscrit également dans cette dynamique de prévention précoce : le tout petit enfant y vient accompagné par son (ses) parent (s) pour permettre une transition entre la maison et la collectivité, l'aider à se « séparer en présence » de son parent, en présence d'accueillants se référant à la psychanalyse.¹²

- **Les années 1980**

En 1982, Le rapport « Bouyala-Roussille » *L'enfant dans la vie ; pour une politique de la petite enfance* affiche pour la première fois une politique spécifique de la petite enfance, suite à de nombreuses consultations et concertations. Cette période de la vie apparaît avec toute son importance et doit être prise dans sa globalité. Les crèches ne sont pas des « bulles » isolées du reste du monde mais doivent s'insérer dans la vie. Quelques idées force du texte vont orienter la politique d'accueil de la petite enfance, mais ne trouveront pourtant d'assises règlementaires que 20 ans plus tard avec la publication du décret du 1^{er} août 2000.

- la notion de « citoyenneté de l'enfant », reconnu comme être humain à part entière avec ses spécificités propres.
- le rôle de la famille considérée comme « la pierre angulaire de la politique de la petite enfance » ; il faut « renforcer (les parents) dans leur capacité à accueillir et à accompagner l'enfant. »
- la participation des parents dans les crèches
- l'aspect qualitatif des établissements d'accueil des jeunes enfants qui doivent « être des lieux de vie et de développement pour l'enfant » l'accueil devant y être organisé « autour de ses besoins et de ses possibilités. »
- la notion que « la relation de l'enfant à l'adulte ne passe jamais que par l'affectivité » quelles que soient les compétences techniques des personnes qui sont amenées à s'en occuper.
- l'importance de la solidarité de voisinage

¹²Malandrin M.-H., Schauder C. 2009 *Françoise Dolto. Une psychanalyste dans la cité. L'aventure de la Maison Verte*. Gallimard

- les recommandations de création d'équipements de petite taille.

Cette période est marquée par d'importants financements de la CNAF¹³ qui développe deux axes, celui en faveur de l'accueil de la petite enfance auquel va s'ajouter celui du soutien à la parentalité, bien que cela ne porte pas encore ce nom. La création des contrats crèches en 1983 a pour objectif d'augmenter le nombre de places en crèche. En 1988, leur succéderont les contrats enfance dont l'étendue est plus vaste et qui ajoute à la quantité de places créées, la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Ceux-ci vont favoriser la créativité et l'éclosion d'actions innovantes. Signé entre une caisse d'allocations familiales (CAF) et une ou plusieurs communes, le Contrat Enfance vise à améliorer de façon quantitative mais aussi qualitative l'accueil des enfants de moins de six ans, en soutenant les efforts des communes pour répondre aux besoins des familles sur leur territoire. Ainsi ont pu être financés des places d'accueil en crèche ou haltes-garderies, mais aussi des lieux d'accueil enfants-parents, des ludothèques, des ateliers d'éveil culturels et artistiques, des relais d'assistantes maternelles, des postes de coordinateurs Petite Enfance, des postes de psychologues, des actions passerelles avec l'école maternelle, etc...

Le début des années 2000 : une petite révolution

C'est l'aboutissement d'années de concertation entre les différents acteurs concernés par la petite enfance dans l'objectif d'accueillir chaque enfant et chaque famille selon un principe d'équité. Elles ont été marquées par la parution du décret du 1^{er} août 2000 et la réforme des financements de la CNAF dont la mise en place de la Prestation de service unique (PSU) que nous allons développer.

Le décret du 1^{er} août 2000

Ce texte « à la longue gestation » constitue une révolution dans le monde de la petite enfance. Il redéfinit les missions des crèches et autres lieux de la petite enfance : *« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »*¹⁴

Les apports de ce texte sont considérables :

¹³ Caisse Nationale d'Allocations Familiales

¹⁴ Article R2324-17 du code de la santé publique

Du côté des enfants : le texte est centré sur l'enfant, sur son accueil et son développement, son éveil. La crèche n'est plus un lieu de garde mais un lieu d'accueil pour tous les enfants, qu'ils soient bien portants, porteurs de handicap ou de maladie chronique. Les modalités souples d'accueil doivent permettre d'éviter aux enfants des changements injustifiés d'établissement ; c'est le sens du 'multi-accueil' autorisé grâce à la simplification de la réglementation entre les différents modes d'accueil, individuel ou collectif, occasionnel ou régulier, à temps partiel ou toute la semaine.

Du côté des parents : il s'agit de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle. La crèche devient un relais pour les parents quels que soient leurs motifs pour confier leur enfant. Le texte consacre la place des parents dans les crèches :

- Les crèches parentales sont reconnues officiellement, après vingt ans d'existence.
- Les parents doivent avoir leur place dans chaque lieu d'accueil qui se doit de les accompagner dans leur fonction éducative. Cela doit être noté dans le projet d'établissement (art R. 2324-29 ;7) et dans le règlement intérieur (art R. 2324-30 ; 8°).

Le conseil d'établissement réapparaît (art R.2324-32), offrant une place aux parents.

Du côté des professionnels : il affirme la nécessité de professionnels qualifiés, définit les qualifications et le taux d'encadrement des enfants, prône la pluridisciplinarité au sein des équipes.

Le texte du décret est très ouvert et permet beaucoup de possibles. Face à cette très grande ouverture réglementaire, pour lui donner un sens et éviter des dérives préjudiciables aux jeunes enfants, deux documents indispensables doivent être établis dans chaque lieu d'accueil : le projet d'établissement et le règlement intérieur (devenu règlement de fonctionnement en février 2007).

Arrêtons-nous sur le projet d'établissement qui doit refléter en quelque sorte l'âme du lieu d'accueil et non un simple document administratif. J'insiste sur cela d'autant plus ses deux composantes que sont le projet social et le projet éducatif ne sont pas toujours bien comprises et qu'elles avaient même disparu dans le projet de réforme du décret paru en 2008, le vidant en quelque sorte de sa substance. Devant la mobilisation concertée des professionnels et des partenaires, ces termes sont réapparues. Nous reviendrons sur les récentes mobilisations du secteur de la Petite enfance.

Le projet d'établissement donne les grandes orientations, les valeurs, les priorités alors que le règlement intérieur décline leurs mises en application au quotidien. Ces deux textes permettent à la fois souplesse et adaptation au contexte local et prise en compte de l'enfant

dans toutes ses dimensions, physique, psychique, affective, sociale. Loin de simples documents administratifs, ils constituent en quelque sorte l'identité du lieu d'accueil, son « CV » et doivent être régulièrement réinterrogés et retravaillés pour correspondre aux évolutions nécessaires de l'établissement.

Le projet d'établissement constitue donc une pièce majeure dans chaque lieu d'accueil de la petite enfance. Il doit être présenté aux parents qui savent ainsi dans quel esprit et comment leurs enfants vont être accueillis. Il doit être présenté à tout nouveau professionnel afin qu'il adhère au projet au moment du recrutement, à chaque stagiaire pour qu'il en saisisse le sens. Il doit être soumis au médecin de PMI chargé de l'agrément et du contrôle et retravaillé en équipe régulièrement (annuellement), signant ainsi la vitalité de la structure.

Le projet social décrit comment le lieu d'accueil s'insère dans la vie locale, le village, le quartier et quels services il rend. Le terme « social » ne doit pas être pris dans un sens réducteur d'assistance mais bien dans un sens « sociétal » de développement local, un sens du « vivre ensemble ». Il doit faire suite à une étude de besoins et à un état des lieux de l'existant, avoir été travaillé avec les partenaires locaux, les parents. Il s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et de développement local, prenant en compte les caractéristiques de la population et de l'emploi (horaires atypiques, transports, entreprises, ...)

Dans la période de mutations sociétales et institutionnelles profondes que nous traversons, il demeure un atout majeur, un espace de concertation entre les différents adultes d'un même territoire, pour penser l'accueil du jeune enfant dans sa globalité.

Ainsi, un lieu d'accueil peut jouer un rôle de redynamisation dans la vie d'un quartier, être un lieu de rencontres pour les parents, un lieu-passerelle vers d'autres structures (écoles maternelles par ex), un lieu intergénérationnel, etc... Il doit aussi permettre de « faciliter l'accès aux *« enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs condition de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources »*¹⁵ ou encore de leurs différences culturelles.

Le projet social définit les priorités à établir et les rôles de chaque partenaire à une période donnée sur un territoire donné. Il ne peut être modélisé comme cela est à craindre de la part d'entreprises fournissant des crèches « clés en main ». Avec le projet éducatif, il doit être régulièrement questionné en équipe pour subir des réajustements nécessaires.

¹⁵ Art R. 180-1 du CSP

Le projet éducatif est lui centré sur l'enfant, sur la philosophie de l'accueil et sur les valeurs à mettre en œuvre autour de lui : respect de la personnalité de chaque enfant et de ses rythmes, respect de son appartenance culturelle et familiale. Une partie du projet se décline en termes pratiques (pédagogie, modalités pratiques ...).

Sans entrer dans les détails du projet éducatif, je voudrais illustrer mon propos en insistant sur un temps essentiel que je nommerai « le temps du premier accueil » dont l'importance est trop souvent méconnue ou négligée, et qui doit être pensé et inscrit dans le projet éducatif. Il s'agit en effet de penser aux conditions nécessaires à l'instauration de la confiance, élément-clé de la sécurité affective indispensable au bon développement du jeune enfant. Cette confiance qui doit se construire entre les adultes (parents et professionnels) conditionnera la confiance de l'enfant au sein de l'établissement, avec les adultes et avec les enfants.

Qu'entend-on par premier accueil ?

C'est toute une chaîne qui doit se mettre en place dès que des parents se posent la question de faire garder leur enfant. Le premier contact est souvent déterminant que ce soit par téléphone ou physiquement. Chaque territoire est différent et va concevoir des modalités pratiques lui correspondant. Il n'y a donc pas de protocole uniforme. Cela doit être pensé localement et travaillé dans le projet social. Quand un parent vient avec son bébé en disant : « Dans trois jours j'ai besoin d'une place ! », il a besoin d'être écouté et de rencontrer quelqu'un capable de décrypter, derrière cette première demande, quelles sont les attentes du parent, si c'est urgent ou non. Le parent a besoin d'une place dans trois jours, pourquoi ? Peut-être que cette maman est seule, qu'elle doit accepter une formation proposée car elle risque de basculer dans la précarité si elle la refuse. Pour d'autres parents qui paraissent pressés, la démarche n'a pourtant aucun caractère d'urgence et ils sont plus là pour se renseigner... Ailleurs, c'est une maman qui craque pour telle ou telle raison ; ou bien il y a une urgence dans la famille...

Quand des parents font cette démarche, ils ont besoin de rencontrer une personne humaine et disponible, capable de clarifier avec eux leur demande, de donner des bonnes informations et des orientations si nécessaires, de chercher avec eux la solution la mieux adaptée à leur situation et à celle de leur enfant. S'il n'y a pas de place à offrir, il faut essayer de trouver avec les parents une modalité qui leur permette de patienter qui leur convienne, de les inciter à faire appel à la solidarité de voisinage, à l'entourage familial, amical si possible. C'est agir en tant qu'adultes responsables autour des enfants et de leurs familles, sans promesse non tenue mais autour du principe de réalité. C'est reconnaître aussi aux parents des compétences et des ressources qui peuvent se conjuguer avec celles de professionnels. Quelquefois un accueil sur un temps très court de la semaine peut être suffisant pour dépanner ; dans d'autres cas, il

faudra tout mettre en œuvre pour trouver une solution en urgence devant la détresse et la solitude.

J'ai insisté sur l'importance d'un traitement humain de ce temps du premier accueil et la complexité de décryptage de la demande pour montrer en quoi la proposition du rapport Tabarot de faire l'inscription de son enfant en crèche sur Internet avec d'un numéro d'inscription, avant toute rencontre avec la familles (pour être plus équitable et « rendre service aux familles ») risque de laisser de côté les personnes les plus en difficultés, sous un masque de rationalité et d'efficacité technologique.

La réforme des financements de la CNAF : la mise en place de la Prestation de service unique (PSU)

Parallèlement à la parution du décret du 1^{er} août 2000 et pour en faciliter l'application, les financements de la CNAF sont modifiés. Des aides aux investissements conséquentes sont octroyées pour augmenter le nombre de places d'accueil¹⁶ et la réforme la plus importante porte sur la participation financière des familles, avec la création de la PSU (prestation de service unique) en 2001 qui va permettre aux parents de payer en fonction de leurs revenus et en fonction du temps d'accueil de leur enfant.

Un contrat personnalisé doit être établi avec eux, tentant d'adapter le mieux possible l'offre d'accueil de la structure à la demande de chaque parent. Cette mesure résolument sociale qui accompagne le décret va constituer une révolution dans le monde des crèches. Mais elle doit être expliquée, accompagnée pour que les professionnels, aussi bien que les gestionnaires et les parents, en comprennent la teneur, le sens et les enjeux sans jamais perdre de vue l'enfant, au centre de l'accueil. Là où elle a été accompagnée, cette mesure a constitué une avancée et un réel travail avec les parents considérés comme des partenaires à part entière dans les soins et l'éducation aux enfants.¹⁷ Elle a permis aussi d'accueillir des enfants qui ne fréquentaient pas auparavant les crèches (notamment du fait de la présence d'un handicap chez l'enfant ou encore des circonstances familiales : faibles ressources ; précarité ; difficultés multiples) et de constater les effets positifs sur le développement des enfants quand l'accueil était de qualité.

Cependant, peu de crèches étaient préparées à cette mesure qui a entraîné une complexification de la gestion et l'utilisation de nouveaux outils informatiques pour répondre à l'augmentation de la charge de travail administrative, outils dont la logique a pu supplanter la notion d'accueil personnalisé respectueux de l'enfant. En effet, si un des objectifs de la

¹⁶ Le Fonds d'investissement pour petite enfance (FIPE) est créé en 2001. Il sera renouvelé les années suivantes.

¹⁷ Pour plus d'explications, cf CADART M.-L. *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité*. 2006. Toulouse. Érès. p. 132-134

PSU était d'offrir une place d'accueil à un plus grand nombre d'enfants, il s'en est suivi une exigence en matière de taux d'occupation qui a fait perdre de vue à certains les enfants derrière les chiffres.

Le contexte actuel

Nous aurions souhaité rester sur la mouvance optimiste concernant l'accueil du jeune enfant qui a marqué le début du 21^{ème} siècle, mais la réalité sociale et politique actuelle nous soumet à des injonctions contradictoires... Nous n'avons jamais eu autant de connaissances sur l'enfant, sa psychologie, l'importance des relations précoces, l'importance de l'éducation dans la petite enfance ; nous avons pu voir les effets positifs d'une mise en application de ces connaissances concernant l'accueil de la petite enfance, nous avons des lois et des financements qui ouvrent ces espaces à tous, favorisant la diversité dans les établissements d'accueil de la petite enfance. Et pourtant, ceci est remis en cause de façon insidieuse, dans une logique gestionnaire qui privilégie les contraintes de l'emploi des parents au détriment de la qualité de l'accueil de l'enfant, remettant la priorité sur le service de garde à rendre aux parents, au détriment de l'épanouissement de l'enfant, considérant l'accueil de la petite enfance comme un « marché ouvert à la libre concurrence »... Essayons de comprendre.

L'ouverture à la concurrence du champ de la petite enfance devenu « marché de la petite enfance »

Dix ans après la parution du décret du 1^{er} août 2000, le temps s'est une nouvelle fois accéléré et nous assistons à une inversion de la philosophie de l'accueil : la gestion n'est plus au service de l'accueil des enfants, mais l'accueil au service de la gestion !

Ceci s'inscrit dans un mouvement général de la société auquel le secteur de la petite enfance, jusqu'alors protégé, n'échappe plus aujourd'hui, celui de la libéralisation des services dans le contexte beaucoup plus vaste de la mondialisation. L'accord signé en 1994¹⁸ lors de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mène à terme à une dérégulation et à une privatisation de tous les services publics qui ont du s'ouvrir à la concurrence. Ainsi le champ de la petite enfance a été autorisé à des entreprises à but lucratif avec possibilité de créer et de gérer des établissements d'accueil des jeunes enfants, l'objectif annoncé étant d'augmenter le nombre de places et de diversifier les modes d'accueil.

Les financements de la CNAF ont suivi cette démarche. Auparavant, ils ne concernaient que les crèches à gestion publique, associative ou mutualiste ; les crèches d'entreprise pouvaient

¹⁸ L'AGCS (accord général sur le commerce et les services) a été signé par la France à Marrakech en avril 1994

recevoir un financement si un certain pourcentage de places était destiné à des enfants dont les parents ne travaillaient pas dans l'entreprise. Depuis 2004, le « marché de la petite enfance » s'est ouvert au secteur lucratif. Les prestations sont versées, quel que soit le mode de gestion, à partir du moment où l'établissement est en conformité avec la législation. Ainsi se sont créées, des « entreprises de crèches »¹⁹ dont le but est de créer des crèches et de les gérer. Comme le souligne Sylvie Odena dans un dossier d'études de la CNAF « Au sein d'une logique marchande pure, l'accueil est vu comme un service, au même titre que la restauration, le repassage ou l'aide ménagère. »²⁰

Des communes peuvent choisir ce mode de gestion dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) se déchargeant ainsi de la gestion directe de la crèche. Des dérives sont déjà signalées dans cette conception de la petite enfance calquée sur le modèle de l'entreprise. La ville d'Aix en Provence (dans laquelle j'ai exercé pendant de nombreuses années comme médecin de PMI chargée de l'agrément et du suivi des modes d'accueil de la petite enfance) a confié la gestion d'une vingtaine de crèches à une entreprise de crèches, qui en appliquant des logiques de rentabilité, a mis en péril un travail de qualité mené depuis plus de quinze ans, notamment auprès de familles en difficultés et d'enfants handicapés, travail que nous avons décrit dans le livre *Les crèches dans un réseau de prévention précoce* paru en 2008²¹. Ce mode de gestion m'apparaît peu compatible avec les accueils « non standards » qui risquent de faire diminuer le « taux de remplissage », et particulièrement parmi eux, ceux qui concernent des enfants porteurs de handicap, ceux qui nécessitent un accompagnement de parents en difficultés, ceux qui correspondent à des horaires atypiques, etc...) En effet, pour qu'ils puissent se faire dans de bonnes conditions, ces accueils entraînent une augmentation du nombre de professionnels (par rapport au minimum indiqué dans les textes) ainsi que des temps de réunions d'équipes et d'accompagnement des pratiques professionnelles qui peuvent être plus importants²². Si une optique gestionnaire prévaut, il existe un risque de voir refuser ces accueils pour revenir à ceux qui ne posent pas de problèmes, c'est-à-dire aux enfants en bonne santé et dont les parents travaillent régulièrement... En effet, ceux-ci vont fréquenter la crèche tous les jours de la semaine (comme au bon vieux temps des crèches...), et le « taux de

¹⁹ Une « entreprise de crèche » vend le service « accueil des jeunes enfants » et fournit des crèches « clés en main ». Elle peut le vendre son service à une (ou plusieurs) entreprise(s) qui a (ont) besoin de places pour les salariés ou répondre à des appels d'offre de délégation de service public (DSP) venant d'une commune ou d'une autre collectivité territoriale

²⁰ A-M. Daune-Richard, Sophie Odena, Francesca Petrella. Avril 2007. CNAF. Dossier d'études n°91. *Entreprises et modes d'accueil*.

²¹ Cadart M.-L. (sous la direction de).2008. *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*. Erès

²² Les réunions d'équipes et les temps d'accompagnement des pratiques professionnelles doivent faire partie intégrante du travail de tous les professionnels de crèche

remplissage » de celle-ci sera excellent ! Les témoignages recueillis auprès de professionnels qui sont nombreux à quitter leurs postes attestent de cette dérive. Mais je sais aussi qu'il existe des entreprises de crèches qui ont une éthique et proposent un accueil de qualité et que le risque de dérive n'épargne pas les autres gestionnaires non soumis au profit et à la rentabilité, mais pouvant être « contraints à un fort taux de remplissage » par les caisses d'allocations familiales (CAF) voulant offrir aux parents des places encore trop peu nombreuses et optimiser au maximum leur taux d'occupation.

Nous sommes dans une période de mutations profondes et rapides dans laquelle il convient de garder son esprit critique. Ainsi, pour préserver une qualité d'accueil centrée sur les enfants, individualisée et qui tienne compte de l'importance du vivre ensemble en collectivité, faut-il pouvoir se poser les questions du pourquoi une crèche n'est pas pleine certains jours, sur le service rendu aux familles, sur son rôle social et de prévention précoce. Cette concertation doit être régulière entre l'établissement, le médecin de PMI, la CAF, la commune sans oublier les parents. Elle fait partie à mon sens des temps de révision annuelle du projet d'établissement dans son volet « projet social ». Elle doit alimenter aussi une partie des préoccupations de la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants²³

C'est dans ce contexte que se sont multipliés les rapports sur la petite enfance et les modes d'accueil qui ont en commun leur logique économique. Le décret du 7 juin 2010²⁴ s'est inspiré des ces rapports, notamment du rapport Tabarot dont la volonté de créer rapidement des places à un moindre coût rabote la qualité de l'accueil à offrir aux enfants, avec un risque de grignotage insidieux des acquis qui, fondés sur les connaissances sur l'enfant, ont permis un accueil de qualité des jeunes enfants. Ainsi, le taux d'encadrement des enfants est revu à la baisse, de même que la qualification des professionnels. Ainsi est prônée la souplesse, et la possibilité de surnombre important d'enfants certains jours de la semaine.

²³ Art L214-5 du CASF : « Il est créé une commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation au fonctionnement et au développement des modes d'accueil des jeunes enfants et à la politique générale en faveur des jeunes enfants dans le département. Placée auprès du président du Conseil Général, cette commission comprend notamment des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des CAF, d'associations de gestionnaires et de professionnels concernés par les modes d'accueil des jeunes enfants ainsi que des représentants des usagers de ces modes d'accueil. Sa composition, ses compétences et ses modalités de fonctionnement sont déterminées par voie réglementaire.»

²⁴ Le décret du 7 juin 2010 réforme le décret du 1^{er} août 2000, déjà réformé le 27 février 2007

Ceci fait écho à la réforme du contrat enfance en contrat enfance jeunesse en 2006²⁵ qui a restreint les formes d'actions pouvant être financées et le nombre de communes concernées et qui a diminué le taux de participation des CAF, mettant en difficultés certains établissements ayant fait preuve d'innovation et de créativité et mis en application les principes d'ouverture à tous du décret du 1^{er} août 2000. Les actions de formation continue, les temps d'accompagnement des pratiques professionnelles, les postes de psychologues ou de coordonnateurs de la petite enfance notamment ont pu être remis en question, mettant en péril l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de familles en difficultés.²⁶

Enfin, pour parfaire la libéralisation du secteur, la France a inclus en décembre 2010 la petite enfance dans la directive européenne « Services » (ex Bolkenstein), la transposant dans le droit français, soumettant ainsi les établissements d'accueil de la petite enfance à la libre concurrence du marché intérieur européen, malgré un mouvement de contestation inédit des professionnels de la petite enfance réunis pour beaucoup dans le collectif « Pas de bébés à la consigne » et de beaucoup d'acteurs politiques locaux. Le collectif a émis un plan d'urgence en mars 2011.

Où l'on parle de qualité d'accueil...

Je voudrais porter une attention particulière au terme de « qualité d'accueil ». En effet, chacun s'en réclame mais selon des sens bien différents.

Nous avons évoqué dans la première partie de ce texte des éléments concernant la qualité de l'accueil qui prennent compte les enfants et les adultes qui s'en occupent, comme autant de sujets à part entière, une qualité d'accueil centrée sur l'humain. Mais il en existe une autre calquée sur le modèle de l'entreprise privilégiant avant tout la gestion comptable au détriment de la prise en compte psychique des personnes. Ainsi, dans cette perspective, la qualité consiste à être efficace et compétitif, à répondre à une demande rapidement en créant des

²⁵ Depuis le 1^{er} juillet 2006, le *Contrat Enfance Jeunesse* remplace le *Contrat Enfance* créé en 1988 pour l'accueil des enfants de moins de six ans et le *Contrat temps libre* créé en 2000 en faveur des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans. Pour aller plus loin : Cadart M.-L. *Les crèches dans un réseau de prévention précoce*. Erès, p 30-32

²⁶Le Syndicat National des Médecins de PMI (SNMPMI) avait alors manifesté son inquiétude dans un courrier adressé à la CNAF « *Si le souci d'une bonne gestion doit animer les CAF, il ne doit pas mettre en péril les acquis tant dans le domaine de la qualité que dans celui du développement de nouvelles structures. Nous redoutons que de telles mesures mal comprises, mal appliquées, anéantissent tous les efforts d'ouverture des lieux d'accueil pourtant si difficilement obtenus, démotivent et démoralisent à la fois les professionnels, les gestionnaires et les collectivités qui se sont mobilisés ensemble pour cet accueil de qualité pour tous* ». Lettre du 15/09/2006 consultable sur le site du SNMPMI www.snmpmi.org

places de crèches en grande quantité utilisées par le plus grand nombre au taux optimum, quand les parents en ont besoin. On pourrait qualifier ces crèches de crèche Vélib...

Pour faire des économies d'échelle et rentabiliser ce qui a été promu comme bon et/ou efficace, les techniques sont celles employées ailleurs, dans le monde de l'entreprise : regrouper les petites structures pour n'en faire qu'une seule ; faire un projet d'établissement standard appliqué à un grand nombre de crèches ; prévoir un taux d'encadrement et de qualification minimum mais conforme à la réglementation, avec pour corollaire une inflation de protocoles pour que tout soit traité de la même façon, quelle que soit la qualification du personnel et éviter la responsabilité des actes personnels., etc...

Selon ce modèle, les critères de qualité reposent sur le rapport qualité/prix, la réactivité par rapport à la demande, la modélisation exportable de l'outil, la sécurisation des espaces d'accueil normés, au niveau des matériaux utilisés, des objets de puéricultures et des jouets conformes et identiques permettant aux parents de se rassurer dans des crèches « franchisées ». Dans cette optique, les parents sont avant tout considérés comme clients et consommateurs de service qui vont pouvoir trouver partout le même produit dont la promotion est assuré sur Internet.²⁷

Quand la gestion soumet l'accueil à sa logique et à celle de ses outils, sans se soucier des effets sur les rapports humains, cela ne peut pas être sans conséquence. Ainsi, sont promus l'inscription sur Internet, les badgeuses à bébés, voire les puces électroniques à insérer dans les vêtements des bébés.²⁸

Ainsi se profilent le culte du « taux de remplissage » et l'exclusion non formulée officiellement des familles en difficultés, « non-conformes », non « compliantes », et des enfants « non-conformes » handicapés. Cela n'est pas dit ouvertement mais les pratiques en témoignent. Dans ce modèle, fleurissent des programmes « validés scientifiquement » de prévention précoce, exportables à grande échelle.

Protocoles et prévention précoce

Les crèches vont alors être des lieux de programmes d'interventions cibles préventives pour lutter contre la violence et la délinquance future présumée. Ce qui compte, dans ce modèle de prévention, ce n'est pas l'enfant, mais la société qu'il ne doit pas perturber et à laquelle il doit

²⁷ Une directrice m'a raconté le désarroi de parents ne trouvant pas à la crèche le modèle qu'ils avaient vu sur Internet et affichant leur déception

²⁸ Cet hiver une crèche parisienne voulait expérimenter les puces électroniques dans les vêtements des bébés... pour éviter qu'un enfant ne s'enfuit ou qu'on vienne le rapter...

s'adapter à tout prix. A aucun moment un comportement violent d'un enfant qui perdurerait n'est considéré comme un signe d'appel, mais comme un trouble à supprimer.

Parmi ces programmes, certains sont basés sur la « peur du bébé », petit être sauvage à dresser... et il convient de s'interroger sur une société qui a peur de ses bébés, catalogués de « prédélinquants », dès qu'ils se manifestent un tant soit peu, alors que leurs parents, considérés comme incompetents et à re-dresser aussi... peuvent être obligés de suivre des stages de parentalité, concept qui évoque une « rééducation parentale ».

Où est passé le petit enfant reconnu dans ses étapes nécessaires pour grandir? Et quelle tolérance zéro pour ces parents qui se construisent aussi!

N'assistons-nous pas à une inversion générationnelle, qui en responsabilisant à outrance les enfants et infantilisant les parents, risque de ne pas être sans conséquence?

Ainsi, selon Richard Tremblay, professeur de psychologie au Québec, il importe d'agir tôt dans les crèches: « *Quand ils sont petits, les adultes arrivent à les maîtriser, mais plus ils deviennent grands et forts, plus ils sont menaçants, plus ils sont rejetés et plus les adultes font appel à la police et au système judiciaire. Ces jeunes deviennent alors officiellement des « délinquants ». Les comportements qu'ils avaient à trois ans et qui faisaient peur à leurs petits amis ne sont plus tolérés parce qu'ils font peur maintenant aux adultes y compris aux autres délinquants qui sont les victimes les plus fréquentes de leur manque de contrôle*²⁹. »

C'est cette pensée qui sous-tend certains programmes de promotion de la santé mentale qui se répandent dans les crèches et les écoles maternelles, programmes d'acquisition de conduites adaptatives dits de « promotion d'habiletés sociales et de régulation des émotions » pour des enfants de 2 à 4 ans.³⁰

Tremblay parle d'enfants qui feront peur quand ils seront adultes, catalogués de futurs délinquants, au titre de quoi il faut agir tôt. Or, « l'amalgame entre les difficultés psychologiques durant l'enfance et la prédiction d'un avenir délinquant ne tient pas compte des données scientifiques actuelles et constitue un véritable dérapage idéologique. Il comporte de surcroît le danger d'induire chez les enfants les comportements redoutés, c'est-à-dire de faire advenir ce que l'on a prédit, effet fortement pathogène pour les enfants et leurs familles. »³¹ C'est contre cela que le collectif « Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans » s'est créé en 2006 et reste actif.³²

²⁹ Tremblay R. 2008. *Prévenir la violence dès la petite enfance*. Paris O. Jacob. p. 138

³⁰ Giampino S., Vidal C. 2010. *Nos enfants sous haute surveillance*. Paris. Albin Michel

³¹ Collectif *Pas de 0 de Conduite*. 2011 Manifeste Petite enfance ; pour une prévention prévenante. Erès

³² www.pasde0deconduite.org

Cependant, il est à parier que ces programmes ne toucheront pas tous les enfants car le système permet actuellement aux parents qui en ont les moyens de créer des « micro crèches » à leur souhait³³. Ainsi se profilent des lieux d'accueil à deux vitesses : ceux pour les riches, qui vont coûter plus cher et proposer des prestations de qualité ou des « activités » supplémentaires que les parents pourront payer en plus (souvent dans l'illusion que ça rendra l'enfant plus intelligent, mais la plupart du temps inadaptées à l'âge des tout-petits!)..., ceux pour la masse avec protocoles et contrôle social qui assureront un « service minimum ». Les textes réglementaires et les financements le permettent. Des micro-crèches « haut de gamme » pour un petit nombre, peu contrôlées ... à côté de gros établissements pratiquant le surnombre, utilisant les normes minimales en matière de qualification, rentrant dans des programmes de prévention précoce préformatés pour lutter contre la délinquance future présumée...

Je ne voudrais pas que mes propos soient lus d'une façon simplificatrice ou trop alarmiste, mais ce que j'ai décrit penche du côté de la déresponsabilisation des professionnels masquée derrière des « protocoles de qualité », qui permettent de mieux « rentabiliser le temps » et empêchent de penser par soi-même.

Il me semble que si des professionnels continuent à être mobilisés sur le terrain et dans des mouvements comme « Pas de bébés à la consigne », c'est qu'ils ont appris à travailler avec les enfants dont ils se sentent responsables pendant le temps où les parents les leur confient dans un climat de coéducation et de bien-traitance selon une notion chère à Danielle Rapoport³⁴, et qu'ils ne veulent pas redevenir maltraitants comme « au temps où on ne savait pas... » Nous sommes en devoir de rappeler que les crèches étaient auparavant des lieux maltraitants pour les enfants et que c'est l'opiniâtreté de certains confrontés à la souffrance de ces enfants qui a permis de convaincre les politiques et d'inscrire dans les textes de lois ce qui a fait la qualité du travail aujourd'hui dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Je suis consciente de la difficulté de parler dans un temps court de ces transformations complexes de la société qui touchent le champ de la petite enfance et ne voudrais en aucun cas que mes propos soient réducteurs. J'invite tous ceux qui le souhaitent à continuer à se documenter et à lire les publications référencées.

³³ Le financement peut se faire par la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) payée aux parents et sans appliquer ainsi la PSU ; ce mode de financement permet de choisir les familles qui peuvent payer./

³⁴ Rapoport D. 2007. *La bien-traitance envers l'enfant. Des racines et des ailes*. Belin

Conclusion

Nous avons su intégrer dans les crèches la dimension psychologique et l'accueil de chacun qui respecte le sujet. Nous savons combien le parcours a été difficile et combien les acquis sont fragiles en ce domaine comme dans tant d'autres. Concilier la prise en compte des sujets avec la dimension collective est le défi que les sociétés contemporaines auront à relever. Les crèches peuvent être un bon exemple de ce défi réussi, un bel apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble. Elles le doivent d'autant plus que le risque est grand de confondre le sujet avec l'individu individualiste de la société de masse où chacun serait comme interchangeable et irresponsable. Nous devons nous battre pour préserver le sujet dans son humanité et sa nécessaire insertion dans le collectif. Pour cela, nous devons aussi lutter contre les graves dérives d'une société du « tout gestionnaire »³⁵ qui norme, quantifie, réduit et calcule, évalue, utilisant la science à des fins justificatrices, et son corollaire du « tout sécuritaire » qui fait de l'autre, même du bébé, un danger potentiel, comme en témoigne l'anecdote suivante, quand trois gendarmes débarquent dans une crèche à la suite de la plainte d'un père pour morsure sur son enfant de deux ans par un enfant de deux ans et qu'ils demandent à la directrice le nom du mordeur sous le regard du plaignant qui dit : « j'espère qu'il vont embarquer l'enfant ! ... »

Pour conclure, faisons notre la phrase du philosophe Gramsci : « Associer le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté »

Le pessimisme de l'intelligence, c'est analyser les dérives de notre époque et y faire face, c'est percevoir le travail de destruction à l'œuvre de tout ce qui s'est patiemment construit et a porté ses fruits, c'est constater que la peur et la haine de l'autre masquent la richesse de l'altérité et la force d'être ensemble.

L'optimisme de la volonté, c'est rester du côté de la vie et faire preuve de créativité, c'est garder sa capacité d'indignation chère à Stéphane Hessel³⁶, c'est construire des alliances, faire connaître le foisonnement d'initiatives qui existent en France³⁷, c'est rester dans une réalité humaine, dans une communauté d'adultes autour des enfants, de tous les enfants pour les aider à grandir et à devenir les citoyens de demain ; c'est faire de l'accueil de la diversité un atout, c'est respecter le temps de l'enfance, des enfants.

³⁵ De Gauléjac V. 2006. *La société malade de la gestion*. Seuil

³⁶ Hessel S. 2010. *Indignez-vous !*

³⁷ www.accueil-petite-enfance.fr